

HYPOTHÈSE D'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

Lopérations Collectif Immobilier et PGIA

RDC ou R+1

Cotier / garage à vélo

Garage 16 m²

Courtois

Lot 8m

RDC ou R+1

Garage

PLAN REGLEMENTAIRE

Périmètre du lotissement (2,04 ha)

2 Stations privatives non desservies sur le domaine public (6,000x70m cases minimales)
Emplacement : 6H11

1 Stationnement collectif non desservi sur le domaine public (5,00x70m cases minimales)
Emplacement : 6H12

Zones d'implantation de la construction privative (parcage compris). En dehors de ces zones, la construction d'habitation est autorisée.

Zones d'implantation de la construction privative (parcage compris). Implantation sur au moins une des deux îlots séparées latérales. En dehors de ces zones, la construction d'habitation est autorisée.

R+1 Interdit (largeur 3m)

Zone Inconstructible (remplie sur entière largeur)

REVETEMENT ET VÉGÉTATION (à être indiqué)

Vallée = Embré asph

Stationnement = Embré

Cheminement piétons et traversées de chaussée = béton ballyo

Union bétonne provisoire = Mélange temporaire

Végétation basse (arbustes, vivaces, ...) et haie préservée

Herbe à planter

Espaces verts collectifs et régulation des eaux pluviales

Posit, noue et sens d'écoulement hydraulique

Procès hydraulique sous chaussée

Autres îlots et clôtures à planter

Autre adjoint

